

SK/S
ASSEMBLEE POPULAIRE
- NATIONALE-

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE
DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLUDARITE

LOI N°032/APN/83

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT
DE DEVELOPPEMENT N°1341/GUI CONCLU LE 26 AVRIL
1983.

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

VU les Articles 64, 65, 66 et 90 de Constitution ;
APRES en avoir délibéré ;
ADOpte la LOI dont la teneur suit :

ARTICLE 1er .- Est ratifié l'accord de credit de Developpement n°1341/
GUI conclu le 26 Avril 1983 entre la République Populaire Révolutionnaire
de GUINEE et l' Association Internationale de Développement et relatif au
deuxième Projet Education.

ARTICLE 2 .- La présente LOI sera enregistrée et publiée au journal of-
ficiel de la République Populaire Révolutionnaire de GUINEE
Ainsi délibéré et adopté en séance Publique.

Conakry, le 29 Septembre 1983
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE



DAMANTANG CAMARA